



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 11 08

OBJET :

**Réalisation d'aménagements sur la Route Départementale 2204 : convention
d'occupation du domaine public routier avec de le Département des Alpes Maritimes**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 novembre 205 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céraglioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig,

Etait excusée : Mme Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec le département des Alpes-Maritimes afin de définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental pour la réalisation de travaux par la commune sur la route départementale 2204, entre les PR 11+980 et 12+660, situés en agglomération de Contes.

Il donne lecture du projet de convention qui prévoit les responsabilités de chacune des parties et propose au conseil de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir. Cette convention, jointe à la présente décision, est conclue à compter de sa date de signature pour 10 années, renouvelable tacitement par période de 5 années.

**Le conseil municipal
Où l'exposé du maire
Après en avoir délibéré**

Décide de passer une convention, conclue à compter de sa date de signature pour 10 années, renouvelable tacitement par période de 5 années, avec le département des Alpes-Maritimes afin de définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental pour la réalisation de travaux par la commune sur la route départementale 2204, entre les PR 11+980 et 12+660, situés en agglomération de Contes.

Autorise le maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérageoli et Mme Sylvie Carletto

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251112-20251108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025

Publication : 13/11/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE